



Le contrat DECENNALE

Un contrat d'assurance décennale est un contrat d'assurance obligatoire en France pour les professionnels du bâtiment (entreprises de construction, artisans, etc.) qui couvre les dommages affectant la solidité d'une construction ou qui rendent celle-ci impropre à son usage, pendant une période de 10 ans après la réception des travaux.

Détails clés d'un contrat d'assurance décennale :

Objectif : Cette assurance protège le maître d'ouvrage (le client ou propriétaire) contre des vices cachés ou des malfaçons pouvant compromettre la stabilité de la construction, comme les défauts de fondation, de toiture, ou d'étanchéité. Elle couvre également les risques qui rendent le bâtiment impropre à sa destination, comme des problèmes d'humidité ou de chauffage.

Période de couverture : L'assurance décennale est valable pendant 10 ans après la réception des travaux. Elle est activée dès lors que les défauts de construction apparaissent dans cette période, même si le bâtiment a déjà été occupé.

Qui est concerné ? : Tous les professionnels impliqués dans la construction (architectes, entrepreneurs, artisans, etc.) doivent souscrire à cette assurance avant de commencer les travaux. Cela inclut aussi bien les entreprises principales que les sous-traitants. L'assurance est spécifiquement liée à la responsabilité des constructeurs pour les malfaçons.

Nature des dommages couverts : L'assurance couvre des dommages graves, tels que :

- Des fissures affectant la stabilité des murs ou des fondations,
- Des défauts rendant le bâtiment inhabitable ou dangereux,
- Des infiltrations d'eau qui affectent la structure ou l'utilisation du bien.

Obligation légale : En vertu de la loi Spinetta (1978), les professionnels du bâtiment doivent fournir une garantie décennale avant d'entamer tout travail de construction ou de rénovation. Si un constructeur ne souscrit pas à cette assurance, il peut être tenu responsable des défauts survenus après la réception des travaux.

Réclamations : Si un dommage survient pendant la période de couverture, le propriétaire peut faire une réclamation auprès de l'assureur, qui prendra en charge les réparations, selon les conditions de la police d'assurance.



ASSURANCES GELPI
Votre sérénité est notre priorité

DEPUIS 1966

Conclusion :

Le contrat d'assurance décennale permet aux professionnels du bâtiment de garantir qu'ils sont couverts pour des défauts graves qui peuvent surgir après la livraison d'un projet. Cela offre une sécurité pour le propriétaire du bien, qui peut être indemnisé en cas de dommages, sans avoir à supporter les coûts de réparation.

ASSURANCES GELPI

5, rue Grolée 69002 LYON - CS 50184 69292 LYON CEDEX 02 - Tel : 04 78 37 22 57 - Fax : 04 72 40 23 86 - mail : info-gelpi@gelpi.fr - www.gelpi-assurances.fr
Enregistré au RCS de LYON n°879 178 986 - n°ORIAS : 19008522 - www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution au 4 place de Budapest- 75009
PARIS - Assurances GELPI SAS exerce comme courtier en assurance conformément aux dispositions de l'article L520-1-2 pour toute réclamation le faire par mail :
service.reclamation@gelpi.fr ou écrire à notre adresse postale.